Excelia Audit
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris

ARTICLE 1

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021

29, boulevard Bourdon
75004 PARIS

Excelia Audit
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris
21, rue de Crimée
75019 PARIS

ARTICLE 1

Exercice clos le 31 juillet 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les membres,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARTICLE 1 relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces

mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 ■ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5 ■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 ■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 décembre 2021

Le Commissaire aux comptes
Excelia Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Karène Zagoury
Associée

Comptes annuels au 31 juillet 2021

ARTICLE 1
Siège social : 29, boulevard Bourdon
75004 Paris

Bilan Association ACTIF

ACTIF	Exercice clos le 31/07/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/07/2020 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Recherche et développement		-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	659 121	520 509	138 612	267 658
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 288 099	606 398	681 701	851 356
Immobilisations en cours	61 590		61 590	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Participations	100 000	100 000	-	-
Créances rattachées à des participations	800 089	800 089	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	99 850	-	99 850	99 850
Autres immobilisations financières	247 674	-	247 674	244 294
TOTAL (I)	**3 256 423**	**2 026 996**	**1 229 427**	**1 463 157**
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens et services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances usagers et comptes rattachés	277 031	3 060	273 971	247 200
Autres créances	-	-	-	-
. Fournisseurs débiteurs	34 604	-	34 604	28 076
. Personnel	7 944	-	7 944	25 629
. Organismes sociaux	-	-	-	-
. Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	-	-	-	-
. Autres subventions publiques à recevoir	852 892	-	852 892	604 208
. Autres subventions privées à recevoir	410 236	5 000	405 236	823 771
. Autres créances diverses	4 000	-	4 000	
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	4 265 001	-	4 265 001	3 722 710
Charges constatées d'avance	220 500	-	220 500	218 670
TOTAL (II)	**6 072 208**	**8 060**	**6 064 148**	**5 670 264**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-		-	-
Primes de remboursement des obligations (IV)	-		-	-
Ecarts de conversion actif (V)	-		-	-
TOTAL ACTIF (0 à V)	**9 328 631**	**2 035 056**	**7 293 575**	**7 133 422**

Bilan Association PASSIF

PASSIF	Exercice clos le 31/07/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/07/2020 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 878 703	1 601 491
. Ecarts de réévaluation	-	-
. Réserves	-	-
. Report à nouveau	-	-
. Résultat de l'exercice	51 694	277 212
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs & donations		
. Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL (I)	**1 930 397**	**1 878 703**
Provisions pour risques et charges	-	10 913
TOTAL (II)	**-**	**10 913**
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement	86 024	89 436
. Sur autres ressources	-	-
TOTAL (III)	**86 024**	**89 436**
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires	529 691	524 478
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
. Emprunts	920 417	644 214
. Découverts, concours bancaires	303	4 659
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
. Divers	146 372	137 390
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	405 711	355 584
Dettes fiscales et sociales	-	-
. Personnel	465 854	286 773
. Organismes sociaux	347 055	571 711
. Etat, impôts sur les bénéfices	44	22
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 730	4 722
. Autres impôts, taxes et assimilés	55 935	32 638
Autres avances sur subventions reçues	259 016	214 768
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	2 134 025	2 377 408
TOTAL (IV)	**5 277 154**	**5 154 369**
Ecart de conversion passif (V)	-	0
TOTAL PASSIF (I à V)	**7 293 575**	**7 133 422**

Compte de résultat Association

RESULTAT	Exercice clos le 31/07/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/07/2020 (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	722 754	-	722 754	693 906
Chiffres d'affaires Nets	**722 754**	**-**	**722 754**	**693 906**
Autres produits d'exploitation				
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			7 381 803	7 859 282
Cotisations			6 500	8 000
Reprises sur amortissements et provisions			470 945	81 996
Transfert de charges			13 616	-
Autres produits			37 737	22 816
Total des produits d'exploitation (I)			**8 633 354**	**8 666 000**
Produits financiers				
Produits financiers de participations			-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			189	101
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			-	-
Différences positives de change			-	-
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			-	-
Total des produits financiers (III)			**189**	**101**
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
Total des produits exceptionnels (IV)			**-**	**-**
TOTAL DES PRODUITS			**8 633 544**	**8 666 101**
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			73 236	64 151
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				
TOTAL GENERAL			**8 706 780**	**8 730 252**

Compte de résultat association

RESULTAT	Exercice clos le 31/07/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/07/2020 (12 mois)
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock de marchandises	-	-
Autres achats non stockés	207 995	215 907
Services extérieurs	1 386 578	1 364 298
Autres services extérieurs	1 178 921	1 177 977
Impôts, taxes et versements assimilés	342 135	301 374
Salaires et traitements	3 026 666	2 673 774
Charges sociales	1 140 915	1 067 543
Autres charges de personnel	- 21 622	26 713
Subventions accordées par l'association	689 889	474 679
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
. Sur immobilisations : dotations aux amortissements	381 449	413 160
. Sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
. Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	8 060
. Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	10 913
Autres charges	239 465	146 840
Total des charges d'exploitation (I)	**8 572 391**	**7 881 237**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	100 000
Intérêts et charges assimilées	12 178	11 803
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
Total des charges financières (III)	**12 178**	**111 803**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	649	50 722
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	319 819
Total des charges exceptionnelles (IV)	**649**	**370 541**
Participation des salariés (V)	-	-
Impôts sur les sociétés (VI)	44	22
TOTAL DES CHARGES	**8 585 262**	**8 363 603**
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	69 824	89 436
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	**51 694**	**277 212**
TOTAL GENERAL	**8 706 780**	**8 730 252**

Evaluation des contributions volontaires en nature	-	-
Produits		
. Bénévolat	1 912 881	1 805 389
. Prestation en nature	663 744	441 177
. Dons en nature	23 421	23 588
Total	**2 600 046**	**2 270 154**
Charges		
. Secours en nautre	23 421	19 108
. Mise à disposition gratuite de biens et services	-	4 480
. Prestations	663 744	441 177
. Personnel bénévole	1 912 881	1 805 389
Total	**2 600 046**	**2 270 154**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2021 dont le total est de 7 293 575 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 51 694 euros, présenté sous forme de liste.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2020 au 31/07/2021.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/08/2019 au 31/07/2020.

FAITS SIGNIFICATIFS

En date du 30 janvier 2020, l'OMS a déclaré l'état d'urgence internationale lié à la santé publique. En raison de l'épidémie du COVID-19, la France a annoncé des mesures de confinement en date du 17 mars 2020.

L'association ARTICLE 1 a été impactée sur sa gestion des projets, sur le premier semestre 2020 relatif à l'exercice précédent clos au 31/07/2020.
L'évolution de la crise sanitaire n'a pas eu de conséquences significatives directes sur l'exercice clos 2020/2021.
D'un point de vue financier, l'Association a au cours de l'exercice obtenu un PGE (prêt garanti par l'Etat) de 401 808 €.
A la fin de l'exercice 2020-2021, l'Association Article 1 a été retenue dans le cadre du dispositif gouvernemental « 1 jeune 1 mentor », afin d'accompagner des jeunes d'origine modeste tout au long de leurs études et de leur insertion professionnelle grâce au recours au mentorat et à différents types de programmes.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Dans le cadre de l'appel à projet « 1 jeune 1 mentor », Article 1 a développé et lancé une plateforme intitulée DEMA1N.org le 1er octobre 2021.
Ce programme a accéléré le changement d'échelle de l'association et de nombreux recrutements ont eu lieu au cours des premiers mois de l'exercice 2021-2022, notamment afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'appel à projet.
Il est probable que les différents leviers et actions mis en place récemment auront un impact positif significatif pour Article 1 dans les mois et les années à venir, tant du point de vue des activités qu'en termes de notoriété et de visibilité.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- ✓ Cadre légal de référence
- ✓ Méthode d'évaluation
- ✓ Méthode de présentation
- ✓ Règles et méthodes comptables relatives au poste du Bilan – Actif
- ✓ Règles et méthodes comptables relatives au poste du Bilan – Passif
- ✓ Règles et méthodes comptables relatives au Compte de résultat

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- ✓ Etat des immobilisations
- ✓ Etat des amortissements
- ✓ Etat des provisions
- ✓ Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- ✓ Produits et avoirs à recevoir
- ✓ Charges à payer et avoirs à établir
- ✓ Charges et produits constatés d'avance
- ✓ Variation des Fonds associatifs
- ✓ Suivi des fonds dédiés
- ✓ Ventilation des produits d'exploitation
- ✓ Subventions d'exploitation
- ✓ Ventilation des produits par secteurs
- ✓ Résultat exceptionnel
- ✓ Tableau des filiales et participations

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- ✓ Rémunération des dirigeants
- ✓ Effectif moyen
- ✓ Evaluation des contributions volontaires en nature
- ✓ Engagement de retraite
- ✓ Engagements hors bilan

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)
REGLES ET METHODES COMPTABLES

CADRE LEGAL DE REFERENCE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice 2020/2021 sont établis conformément aux règlements CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

METHODE D'EVALUATION

Les méthodes d'évaluation, de présentation des comptes annuels et d'établissement des états financiers retenues pour cet exercice ont été en conformité avec :

- ✓ le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général,
- ✓ n°2015-06 du 23 novembre 2015
- ✓ n°2016-07 du 4 novembre 2016

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AU POSTE DU BILAN – ACTIF

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Immobilisations incorporelles	**3 ans**
Agencements, aménagements, installations	**3 à 6 ans**
Matériel de bureaux & informatique	**3 ans**

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AU POSTE DU BILAN – PASSIF

Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :
- ✓ Fonds associatif pour 1 878 703 €,
- ✓ Le résultat de l'exercice clos le 31/07/2021 correspondant à un excédent de 51 694 €.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Subventions

Conformément au plan comptable des associations CRC n°99-01, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produit lors de la réception de la notification d'attribution.
Les subventions reçues sont enregistrées au prorata temporis sur la durée de couverture de la convention.

Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelles que soient leurs destinations finales, à savoir le financement de dépenses à caractère de charge ou à caractère d'investissement.
Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- ✓ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, versés en chèques, cartes bleues ou virements même s'ils sont encaissés après la date de clôture ;
- ✓ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas encore été utilisée est inscrite en charges en "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au Passif du Bilan en "fonds dédiés".
Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

A la date du 31/07/2021, le montant total des engagements restant à réaliser est de 86 024 €.

Taxe d'apprentissage

Les produits relatifs à la taxe d'apprentissage sont constitués des soldes des versements existants à l'ouverture de l'exercice et des sommes versées au cours de l'exercice au prorata temporis.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Valeur brute
		Acquisitions, créations, virements poste à poste	Par virement de poste à poste	Par cession ou mise au rebut	immob. à fin exercice
Immobilisations incorporelles	**640 041**	**80 670**	**-**	**-**	**720 711**
. Serveur	7 567				7 567
. Platerforme Mab Lab Roadbook	287 624				287 624
. Site internet Frateli	9 496				9 496
. Plateforme Inspire	335 354	-			335 354
. Plateforme 1A1 Bénévoles		19 080			19 080
Immo En cours Plateforme Demain.org		61 590			61 590
Immobilisations corporelles	**1 455 207**	**64 318**	**-**	**231 426**	**1 288 099**
. Agencement Crous Mabillon	152 000			152 000	-
. Agencement Bureaux ascenseurs	1 145 816	15 095			1 160 912
. Matériels de bureaux, informatiques	157 390	49 223		79 426	127 187
Immobilisations financières	**1 244 233**				**1 244 233**
TOTAL	**3 339 480**	**144 988**	**-**	**231 426**	**3 253 043**

Les dépenses d'agencement du Crous Mabillon ont été mises au rebut, suite à l'arrêt de l'activité sur site de l'Association Article 1.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	**372 383**	**148 125**	**-**	**520 509**
. Serveur	7 567	-		7 567
. Platerforme Mab Lab Roadbook	82 789	87 391		170 180
. Site internet Frateli	9 496	-		9 496
. Plateforme Inspire	272 531	57 448		329 979
. Plateforme 1A1 Bénévoles	-	3 286		3 286
Immobilisations corporelles	**603 850**	**233 324**	**230 777**	**606 398**
. Agencement Crous Mabillon	152 000	-	152 000	-
. Agencement Bureaux ascenseurs	321 800	212 539		534 338
. Matériels de bureaux, informatiques	130 051	20 786	78 777	72 060
TOTAL	**976 234**	**381 449**	**230 777**	**1 126 906**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour litiges	-			-
Pour amendes et pénalités				-
Pour pertes de change				-
Autres provisions pour risques et charges	10 913		10 913	-
TOTAL Provisions pour risques et charges	**10 913**	**-**	**10 913**	**-**
Sur immobilisations incorporelles	-			-
Sur immobilisations corporelles	-			-
Sur titres de participation	100 000			100 000
Sur autres immobilisations financières	800 089			800 089
Sur stocks et en-cours	-			-
Sur comptes clients	3 060			3 060
Sur autres créances	465 032		460 032	5 000
TOTAL Provisions pour dépréciations	**1 368 181**	**-**	**460 032**	**908 149**
TOTAL GENERAL	**1 379 093**	**-**	**470 945**	**908 149**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			470 945	
- financières				
- exceptionnelles				

Les provisions sur Autres immobilisations financières sont constituées des provisions pour dépréciations sur titres et sur créances rattachées à des participations. Il s'agit de la totalité de la participation à hauteur de 100 000 € ainsi que des avances consenties à la filiale Frateli Lab, à hauteur de 800 089 €.

Les provisions pour dépréciations sur subventions à recevoir ont été reprises au cours de l'exercice à hauteur de 460 032€. Ces subventions concernaient :

- Une quote-part de la subvention attendue de la part du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et relative aux dépenses engagées sur l'exercice 2018/2019, pour un montant de 319 819 €
- Une subvention attendue de la part du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), pour un montant de 140 213 €

La reprise de ces provisions est neutralisée par l'annulation du montant des produits à recevoir antérieurement constaté et relatif à ces subventions.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Fin exercice	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	800 089	800 089	
Prêts	99 850	2 750	97 100
Autres immobilisations financières	247 674	-	247 674
Clients douteux ou litigieux	3 672	3 672	
Créances usagers et comptes rattachés	273 359	273 359	
Personnel et comptes rattachés	7 944	7 944	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	-	-	
Etat et autres collectivités publiques :		-	
- Impôts sur les bénéfices	-	-	
- T.V.A	-	-	
- Autres subventions publiques à recevoir	852 892	852 892	
- Autres subventions privées à recevoir	410 236	410 236	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés		-	
Débiteurs divers	38 604	38 604	
Charges constatées d'avance	220 500	220 500	
TOTAL GENERAL	**2 954 820**	**2 610 046**	**344 774**

ETAT DES DETTES	Fin exercice	A 1 an au plus	De 2 à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	529 691	308 823	220 868	
Emprunts auprès des établissements de crédits :	-	-		
- Emprunts	920 417	128 788	711 267	80 362
- Découverts bancaires	303	303		
Emprunts et dettes financières diverses	146 372	-	146 372	
Fournisseurs et comptes rattachés	405 711	405 711		
Personnel et comptes rattachés	465 854	465 854		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	347 055	347 055		
Etat et autres collectivités publiques :		-		
- Impôts sur les bénéfices	44	44		
- T.V.A	12 730	12 730		
- Autres impôts et taxes	55 935	55 935		
Autres avances sur Subventions reçues	259 016	259 016	-	
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	2 134 025	1 930 312	203 713	
TOTAL GENERAL	**5 277 154**	**3 914 572**	**1 282 220**	**80 362**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR PAR POSTE DU BILAN

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	97 100
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés (Factures à établir)	62 913
Autres créances	
- Frs Avoirs à recevoir	8 900
- Etat provision subventions à recevoir	491 582
- Mécènes, collectivités provision subventions à recevoir	163 283
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	**823 778**

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR PAR POSTE DU BILAN

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Fin d'exercice
Emprunts obligataires convertibles	
- Intérêts courus	8 388
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
- Intérêts courus & agios	1 694
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Factures non parvenues)	140 832
Dettes fiscales et sociales	
- Provision Congés payés & RTT (charges incluses)	394 219
- Provisions primes (charges incluses)	202 000
- Autres taxes sur salaires	78 419
- Autres charges de personnel	-
- Autres taxes	22 583
Autres dettes	-
TOTAL	**848 136**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	220 500	2 134 025
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**220 500**	**2 134 025**

Les produits constatés d'avance sont composés de :

- ✓ 163 617 € correspondant à la quote-part de la taxe d'apprentissage 2021 non affectée au 31/07/2021
- ✓ Les autres produits constatés d'avance, soit 1 970 408 € concernent des versements reçus sur 2020/2021 mais dont une partie est affectée aux exercices suivants selon la convention (Convention à cheval sur plusieurs exercices).

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Nature des fonds et des réserves	Fonds associatif à l'ouverture	Affectation et retraitement Augmentation	Affectation et retraitement Diminution	Fonds associatif à la clôture
Fonds propres	-			-
Fonds associatifs sans droits de reprise	1 601 491	277 212		1 878 703
Réserves	-			-
Report à nouveau	-			-
Résultat de l'Exercice	277 212	51 694	277 212	51 694
Autres fonds associatifs	-	-		-
TOTAUX	**1 878 703**	**328 906**	**277 212**	**1 930 397**

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fondation Frateli_Bourse Hippocrène	24 000	24 000	24 000	10 238	10 238
Bourses MBDA	16 200	16 200			16 200
Fonds d'urgence Amazon	150	150	150		-
Contrat Impact Social CIS	49 086	49 086	49 086	59 586	59 586
TOTAL GENERAL	**89 436**	**89 436**	**73 236**	**69 824**	**86 024**

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- ✓ En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- ✓ En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

NATURE DES PRODUITS	Fin exercice
Produits des activités annexes	722 754
TOTAL GENERAL	**722 754**

Ces produits correspondent aux loyers et charges refacturés aux associations sous locataires de l'Immeuble sis au 29 Boulevard Bourdon.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

NATURE DES SUBVENTIONS	Fin exercice
Subvention d'exploitation	6 920 642
Subvention taxe d'apprentissage (hors cotisations & contributions)	420 408
Autres dons	40 753
TOTAL GENERAL	**7 381 803**

L'association ARTICLE 1 perçoit une partie de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises assujetties. Une quote-part de la taxe est affectée aux appels de contributions à la demande des partenaires et membres de l'Association, le solde correspond à des subventions de taxe d'apprentissage dite « pure ».
Ces subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage « pure » sont consommées au titre d'actions relatives à des dépenses d'orientation et d'information.

Le total de la Taxe d'apprentissage attribué à l'association ARTICLE 1 pour l'année civile 2021 est de 747 253 € dont 342 970 € au titre des contributions, et 404 283 € au titre de subvention dite « pure »
L'affectation de ce montant a été réalisée au prorata temporis sur l'exercice 2020/2021
Le montant de la Taxe d'apprentissage 2021 affecté à l'exercice 2020/2021 est en conséquence de 235 832€, et le solde soit 168 451 € est reporté sur l'exercice 2021/2022.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

VENTILATION DES PRODUITS PAR SECTEUR

Secteur lucratif :

Les produits lucratifs sont de 37 330 € et se décomposent de la façon suivante :

- ✓ Refacturation des formations : 30 031 €
- ✓ Produits des activités annexes : 7 299 €

Secteur non lucratif :

Les produits non lucratifs sont de 8 669 450 € et se décomposent de la façon suivante :

- ✓ Cotisations : 6 500 €
- ✓ Subventions : 3 321 753 €
- ✓ Taxe d'apprentissage « pure » : 420 408 €
- ✓ Dons et mécénats : 3 639 641 €
- ✓ Sous locations bureaux : 722 754 €
- ✓ Autres produits : 558 393 €

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges exceptionnelles correspondent pour :

- ✓ 649 € à la valeur nette comptable d'immobilisations mises au rebut,

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances consentis	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS								
Filiales détenues à + 50%								
SAS FRATELI LAB	100 000	- 667 864	100%	100 000	800 089	182 253	- 19 342	
Filiales détenues à - 50%								
TOTAL GENERAL	**100 000**	**- 667 864**		**100 000**	**800 089**	**182 253**	**- 19 342**	**-**

Une provision pour dépréciation des titres de participation de la SAS FRATELI LAB a été constatée antérieurement à hauteur de la totalité, soit 100 000€.
Une provision pour dépréciation à hauteur de la totalité des avances effectuées auprès de la SAS FRATELI LAB a été constatée antérieurement à hauteur de 800 089 €.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

REMUNERATION DES PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Les co-présidents du conseil d'administration de l'association Article 1 sont rémunérés par l'association dans les limites et conditions autorisées par la loi n°2001 - 1275.
La rémunération brute versée s'est élevée à 77 736 euros sur l'exercice 2020/2021.

Les autres membres du conseil d'administration de l'association ne perçoivent pas de rémunération pour leur fonction d'administrateur.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association s'élèvent au 31 juillet 2021 à 191 834 euros.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

EFFECTIF MOYEN

CATEGORIES DE SALARIES	Salariés	Externe en régie
Cadres	58	
Agent de maitrise & techniciens		
Employés	24	
Ouvriers		
Apprentis		
TOTAL GENERAL	**82**	**-**

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend :

- ✓ La valorisation du temps passé par les parrains de l'association sur la base d'un taux horaire moyen charges incluses, en fonction de la qualification des intervenants. L'association compte environ 19 150 bénévoles sur l'année 2020/2021 qui consacrent une moyenne de 5 à 84 heures par an à leurs filleuls soit un montant valorisé à 1 912 881 € :
 - 14 000 éclaireurs, niveau stagiaire, valorisés à un taux horaire moyen de 3.90€ charges incluses,
 - 5 015 mentors et animateurs, niveau cadre, valorisés à un taux horaire moyen de 19.57 € charges incluses,
 - 135 différents leaders, valorisés à un taux horaire moyen équivalent SMIC de 13.04 € charges incluses.
- ✓ Les conventions de partenariat et de mécénat suivantes :
 - ALTRAN 41 819 €
 - ATOS 271 184 €
 - BNP 227 835 €
 - ORANGE 97 906 €
 - RBB Business Advisors 25 000€
- ✓ Les dons en nature suivants :
 - BEURRE DANS LES EPINARDS Dons en nature alimentaires 23 421 €

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS (SUITE)

ENGAGEMENT HORS BILAN

Indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements de retraite est considéré comme non significatif.

Engagements reçus

La BNP s'est portée garante auprès de l'association ARTICLE 1 à hauteur d'un montant de 485 500 euros au titre du bail sur les locaux du 29 Bld Bourdon à Paris 4, à échéance du mois de mai 2027.

Engagements donnés

Dans le cadre de l'emprunt obligataire CIS souscrit par l'association, les obligations font l'objet de trois nantissements constitués par Article 1 au profit de BNP Paribas et la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que porteurs des obligations :

- ✓ Deux nantissements de créances portant respectivement :
 - Sur toutes créances présentes ou futures, et/ou éventuelles, nées ou en germe, d'Article 1 sur l'Administration au titre de la convention de subvention conclue entre Article 1 et l'Administration le 31 décembre 2018 et de la convention cadre conclue entre Article 1, l'Administration, Fonds B, BNP Paribas et la Caisse des Dépôts et Consignations le 5 mars 2019 ;
 - Sur toutes créances présentes ou futures, et/ou éventuelles, nées ou en germe, d'Article 1 sur Fonds B au titre de la Convention Cadre ;
- ✓ Un nantissement de solde de compte portant sur le solde du compte ouvert au nom d'Article 1 dans les livres de BNP Paribas sur lequel seront notamment crédités les montants à recevoir de l'Administration au titre de la convention de subvention et de la convention cadre et de Fonds B au titre de la convention cadre.